

doit faire quelque chose pour arrêter la fuite de nos plus beaux talents vers le marché du travail des États-Unis.

J'aimerais vous citer des extraits de la *C.N.A. Review*, livraison du 19 février 1966 intitulés: Une perte pour le Canada.

Combien coûte au Canada cet exode de cerveaux? Les chiffres récemment publiés par les autorités américaines donnent certaines indications.

Ils indiquent que pendant les deux années de juin 1963 à juin 1965, plus de 100,000 Canadiens ont émigré aux États-Unis. Plus de la moitié—50,709 sur 101,149—étaient des salariés qui ont augmenté les effectifs ouvriers des États-Unis.

De ce nombre, 1,765 étaient des ingénieurs et des scientifiques, 1,187 des techniciens, 163 des dessinateurs industriels, 258 des professeurs d'université, 820 des médecins et chirurgiens, 725 des comptables et vérificateurs, 2,040 des infirmières diplômées et 2,610 des directeurs, fonctionnaires ou propriétaires.

Un pays peu peuplé, mais en pleine croissance, comme le Canada ne peut se permettre de perdre à cette allure ses citoyens les plus instruits et les plus spécialisés. Nous ne pouvons les retenir, mais nous pouvons les encourager à rester en modifiant convenablement le taux des impôts sur le revenu de façon à permettre aux gens à revenu moyen de garder une partie plus élevée de leur revenu qu'ils ne le font actuellement.

Ne m'interrompez pas encore. Voici ce que dit le dernier paragraphe:

Tôt ou tard il faudra y voir, et il est évident que les raisons sont bonnes pour y voir tôt. A vous, Monsieur Sharp.

J'ajouterais à cela, des encouragements oui, mais des politiques en matière de main-d'œuvre aussi, et des croisades commerciales pour que notre main-d'œuvre marche de pair avec l'évolution.

J'appelle particulièrement votre attention sur la province de Québec, où se trouvent près de 50 p. 100 de nos chômeurs—75,000 sur 171,000 en novembre 1965. Vous savez aussi bien que moi qu'une fois achevés les travaux de construction exigés par l'Expo, nous serons en fort mauvaise posture. Par conséquent, je le répète, c'est maintenant qu'il faut envisager la situation.

Pour finir, une observation d'un caractère humain sur l'application des politiques relatives à l'assurance-chômage. La plupart des chômeurs ignorent tout de la loi et il leur arrive souvent de faire, en toute innocence, des déclarations qui les privent de leurs prestations. Nombre d'avocats, et je dirais même plusieurs députés qui exercent la profession d'avocat, se tirent très bien d'affaire en leur interprétant la loi, moyennant rétribution, mais sans toujours leur bien indiquer comment obtenir les prestations. Un remède consisterait à demander aux fonctionnaires locaux, qui sont sans doute très compétents, de remplir le rôle de conseiller et de s'arranger pour donner au moins le bénéfice du doute au requérant, surtout lors-

qu'il s'agit de vieux ouvriers qui paient l'assurance depuis des années et qui se voient privés des prestations parce qu'on les a mal conseillés quand ils ont présenté leur demande.

[Français]

Monsieur le président, il est impossible de terminer sans souligner l'état pitoyable de la législation régissant les employés du Service civil. Il est à espérer que le futur ministre de la main-d'œuvre (M. Marchand) s'appliquera énergiquement à régler ce problème en établissant un régime de reconnaissance et de négociation véritables. Je sais qu'il n'a jamais été très enthousiaste à l'endroit de la diminution ou de la limitation du droit de grève.

Nous le voyons actuellement par l'expérience courante à Québec, les dégâts que pourrait causer au bien public un arrêt de travail dans ce domaine. Nous suivrons donc avec beaucoup d'intérêt les différends dans les mois à venir. Je suis certain qu'il ne ressent pas trop de fierté à la mémoire des événements qui ont conduit à la grève des postiers l'été dernier. C'était la première fois dans mon expérience de 20 ans dans le domaine des relations industrielles que j'entendais un employeur se vanter d'avoir réglé une grève.

La grève est un état de faillite, un aveu d'insuccès, et il me semble que le ministre à l'époque aurait connu plus de satisfaction et de justification s'il avait évité la grève.

Enfin, monsieur le président, nous engageons les ministres du Travail (M. Nicholson) et de la Main-d'œuvre (M. Marchand) à offrir leurs bons offices et leurs conseils pour éviter le conflit qui semble se préparer de façon inquiétante entre nos principales centrales syndicales.

Il est moins important dans le moment de se renseigner dans les limites des juridictions provinciales ou fédérale que d'aller au devant des coups pour éviter des heurts qui pourraient compromettre les progrès et les bénéfices acquis au cours de tant d'années d'efforts.

Monsieur le président, je le répète, nous n'avons touché que la surface des problèmes, mais nous comptons y revenir avec plus de précisions et de détails lorsque nous aurons plus de temps à notre disposition.

M. l'Orateur: Adopté!

• (minuit)

[Traduction]

M. Knowles: Monsieur le président, le ministre a-t-il quelque chose à dire à propos de ces questions et en particulier, peut-il nous communiquer ses intentions concernant les